

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations

du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20240709-DEL_2024_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 01 juillet 2024

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT,

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

PROCURATION(S) : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2024-33

Achat de l'ensemble des bâtiments de l'ancienne boucherie

M. le maire expose au conseil que les bâtiments de l'ancienne boucherie appartenant à M. Antonio PINTO SEIXAS sont à vendre. Ces biens immobiliers sont situés dans le bourg de Rosiers d'Égletons rue de l'ancien lavoir

Dans le cadre d'un projet de location des immeubles, M. Le Maire propose de les acheter afin de les réhabiliter et ensuite de les louer en logement pour l'un et local professionnel pour l'autre.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget principal du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'ensemble de ces immeubles pour un prix maximum de 19 000€ et à signer tout document afférent à ce dossier.

Membres : 14
Présents : 11
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

